



Trade Union
Advisory Committee
to the OECD
Commission
*syndicale consultative
auprès de l'OCDE*

Déclaration du TUAC à l'occasion de la réunion du Conseil au niveau des
ministres de l'OCDE de 2019

Vers le numérique ? L'inclusion d'abord!

MESSAGES PRINCIPAUX

La réunion du Conseil au niveau des ministres (RCM) de l'OCDE de 2019 se doit d'aboutir à l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse pour une transition juste vers la numérisation de nos économies. Mais elle doit également formuler des engagements clairs quant aux modèles de croissance que nous voulons.

Si nous voulons inverser la tendance à l'accroissement des inégalités à long terme, et l'érosion de la classe moyenne, il nous faut renforcer la négociation collective. À court terme, l'OCDE doit de toute urgence proposer une politique de relance budgétaire qui réponde aux faiblesses actuelles de la demande.

Les stratégies de transformation numérique ne doivent pas être conçues et imposées par en haut et par l'exécutif. Pour un processus véritablement inclusif il faut que les parlements, d'autres institutions démocratiques et les organisations de la société civile concernées participent pleinement à la conception de ces stratégies.

C'est en concertation avec les partenaires sociaux que les gouvernements doivent concevoir une transition juste pour les travailleurs, en vue d'étendre la couverture des systèmes de protection sociale, d'assurer des emplois et des formations de qualité, de garantir les mêmes droits pour les mêmes emplois, et de favoriser une approche de la transformation numérique centrée sur l'humain.

Pour que le changement numérique atteigne le plus grand nombre, il nous faut agir pour combler les fractures : nord-sud, hommes-femmes, entre zones urbaines et rurales. Des plans d'investissement sont nécessaires, ainsi que des politiques dédiées concernant les territoires et les compétences.

Les citoyens, dont les salariés, doivent être protégés des risques posés par une libéralisation déréglementée des flux de données transfrontaliers mais aussi des pratiques de gouvernements autoritaires, qui pourraient porter atteinte à leur droit à la vie privée et, de manière plus générale, à leurs droits en tant que citoyens.

Si l'on veut garantir davantage la transparence et la responsabilité des entreprises, il nous faut adopter une approche plus critique des pratiques de gouvernance des entreprises dans l'économie numérique.

Les règles de la concurrence ne sont pas adaptées pour faire face à la concentration du secteur ni à l'impact de celle-ci sur l'emploi.

Les défis en matière de fiscalité sont exacerbés par la numérisation. De nouvelles règles fiscales sur les prix de transfert doivent résolument favoriser la formule par répartition.

Table des matières

Messages principaux.....	1
I. L'urgence d'un nouveau modèle de croissance.....	2
<i>Hausse des inégalités, baisse du pouvoir de négociation.....</i>	2
<i>Corriger le modèle de croissance</i>	3
<i>De la démocratie et du multilatéralisme.....</i>	3
II. Des transitions justes et une approche de la transformation numérique centrée sur l'humain.....	4
<i>La transition juste comme cadre directeur.....</i>	4
<i>Garantir des emplois de qualité pour l'avenir.....</i>	5
<i>Éliminer l'écart entre femmes et hommes.....</i>	5
<i>Étendre la couverture des régimes de protection sociale.....</i>	6
<i>Le partage des gains de productivité.....</i>	6
<i>Le changement organisationnel des lieux de travail.....</i>	6
<i>La gouvernance de l'intelligence artificielle.....</i>	7
<i>Résorber la fracture numérique</i>	8
III. De nouvelles règles pour l'économie numérique.....	8
<i>Le contrôle démocratique des données.....</i>	9
<i>Améliorer la gouvernance des entreprises et les règles de la concurrence</i>	9
<i>Le défi fiscal.....</i>	10

I. L'URGENCE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE CROISSANCE

1. Cette année, la RCM de l'OCDE se concentre sur la transformation numérique. La réunion ministérielle fera suite à la publication, en mars 2019, du rapport sur la première phase du projet de l'OCDE *Vers le numérique*. Toutefois la discussion politique sur la transformation numérique se doit de s'inscrire dans un cadre plus large, celui des modèles de croissance qui, dix ans après la crise, ne sont pas parvenus à mettre un terme au creusement des inégalités ni à l'aggravation des menaces pesant sur la coopération internationale et sur nos institutions démocratiques.

2. La RCM de l'OCDE de 2019 doit aboutir à l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse pour la transformation numérique. Mais elle doit également formuler des engagements clairs des gouvernements et autres acteurs internationaux, y compris le G20 et le G7, quant aux modèles de croissance que nous voulons. Vers le numérique ? L'inclusion d'abord!

Hausse des inégalités, baisse du pouvoir de négociation.

3. En dépit de la reprise de l'économie mondiale depuis une décennie, le creusement des inégalités déclenché dans bon nombre de pays de l'OCDE par la crise financière ne s'est pas infléchi. La concentration de la richesse s'est encore aggravée, avec 1 % de la population détenant un cinquième de la richesse totaleⁱ. Les gains de productivité n'ont pas été amplement partagés : la productivité a augmenté de 30 %, mais les salaires

médians réels de 15 % seulement. Près de la moitié des gains de productivité se sont transformés soit en capital, soit en revenus pour les plus nantisⁱⁱ. Comme le démontre l'OCDE, la classe moyenne est «sous pression»: la croissance des revenus est à la traîne, la consommation est devenue plus chère, les incertitudes sur le marché du travail augmententⁱⁱⁱ. Les enfants de la classe moyenne actuelle ont moins de chances d'atteindre le même niveau de vie que leurs parents, bien qu'il s'agit de la génération la plus éduquée.

4. Pour s'attaquer à cette source croissante de frustration sociale et de problèmes économiques, des politiques doivent garantir non seulement des systèmes fiscaux progressifs, un large accès à des services publics de qualité, notamment l'éducation et la formation, ainsi que des avantages sociaux généreux, mais également des systèmes de négociation collective solides, dotés d'une large couverture et d'un salaire minimum robuste. La densité syndicale a décliné, passant de 30 % en 1985 à 17 % en 2016, tout comme la couverture de la négociation collective, qui est passée de 45 % en 1985 à 33 % en 2013^{iv}. Pourtant, comme le reconnaît la Stratégie révisée pour l'emploi de l'OCDE, la négociation collective contribue à un partage des gains de productivité en encourageant une revalorisation salariale plus équitable et de meilleures conditions de travail^v.

Corriger le modèle de croissance

5. La croissance mondiale connaît un ralentissement rapide^{vi}. Nos économies sont incapables de se sortir du piège dans lequel elles ont sombré il y a dix ans, fait d'une croissance lente accompagnée d'une inflation faible. Entretemps, les banques centrales sont impatientes de «normaliser» la politique monétaire en resserrant les conditions monétaires. Si l'on veut éviter que le ralentissement actuel ne se transforme en une véritable crise, l'OCDE doit proposer de toute urgence un ensemble de politiques budgétaires qui répondent à la faiblesse de la demande en stimulant les investissements dans des économies à faibles émissions de carbone, plus numérisées et atténuant les fractures régionales.

6. La crise financière de 2008 est survenue à cause du financement de la consommation par l'endettement et du gonflement de capital du secteur privé. Dix ans plus tard, le même modèle prévaut. Les économies sont lourdement dépendantes de leur endettement. L'encours des entreprises en particulier se situe désormais autour de 13 mille milliards de dollars US, soit le double de l'encours en 2008, ce qui place les entreprises et les économies en situation de vulnérabilité. En dépit de la diminution des taux de chômage, dans nombre de pays les dynamiques salariales demeurent trop timides, trop faibles pour accélérer la reprise et devenir un processus auto-entretenu en vertu duquel la demande des ménages et l'investissement se renforcent et se soutiennent l'un l'autre, poussant conjointement la productivité vers le haut^{vii}.

De la démocratie et du multilatéralisme.

7. La coopération internationale et les mécanismes démocratiques de consultation doivent être au cœur de l'action politique, faute de quoi la méfiance publique en la capacité des décideurs politiques et des institutions à résoudre les problèmes des travailleurs ne pourra que croître. En dépit de réalisations multilatérales historiques telles que l'Accord de Paris sur le changement climatique et les Objectifs de développement durable, de graves menaces pèsent sur le multilatéralisme et qui pourraient se traduire par une fragmentation des règles qui régissent le monde ainsi que

des solutions politiques. Plus fondamentalement encore, le contrôle démocratique des gouvernements se trouve affaibli à l'issue de la crise, tout comme l'état de droit lui-même, avec la montée en puissance des régimes populistes et autoritaires. L'OCDE ne doit rien lâcher en termes de droits, d'état de droit et de pouvoir judiciaire. Elle se doit de défendre cette position pour ses membres actuels mais aussi pour les pays candidats à l'adhésion.

II. DES TRANSITIONS JUSTES ET UNE APPROCHE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE CENTRÉE SUR L'HUMAIN

8. La numérisation est une source potentielle de bien-être et de cohésion sociale. Mais elle comporte en même temps des risques intrinsèques. Pour tenir compte tant des possibilités que des risques de la numérisation, l'OCDE soutient une approche du numérique faisant intervenir de multiples parties prenantes et l'ensemble des services gouvernementaux, et propose un cadre dans lequel inscrire les stratégies nationales de transformation. L'appel récent de l'OCDE à un « agenda sur la transition qui fonctionne pour tous » – et qui place « une attention particulière à la négociation collective et au dialogue social » est fort bienvenu^{viii}. Cependant, dans la pratique, les syndicats n'ont jusqu'à présent pas ou très peu été associés à l'élaboration des stratégies numériques nationales. Or les syndicats doivent avoir leur mot à dire concernant les stratégies sur la robotisation, sur l'élaboration des normes relatives à l'intelligence artificielle et aux systèmes homme/machine, sur les investissements en infrastructure et la politique industrielle ainsi que sur la gouvernance des systèmes de formation. Les stratégies de transformation numérique ne doivent pas être conçues et imposées par une poignée de responsables de niveau gouvernemental. Pour un processus véritablement inclusif il faut impliquer pleinement les parlements, d'autres institutions démocratiques et des organisations de la société civile dans la conception de ces stratégies. Les syndicats devraient être associés aux prochains examens par pays de l'OCDE sur la transformation numérique.

La transition juste comme cadre directeur

9. Le cadre de la Transition juste est un mécanisme internationalement reconnu dans les accords en matière de changement climatique (entérinés lors de la COP21, réaffirmés par la COP24^{ix}). Ce cadre doit aussi s'appliquer au changement numérique. De nouvelles données de l'OCDE montrent qu'il faudra des mesures d'accompagnement des travailleurs affectés par la robotisation à hauteur de 1 à 5 % du PIB d'une année, si l'on tient compte essentiellement des mesures de mobilité liées uniquement à la formation^x. Il faudra mettre sur pied des cadres politiques et d'investissement en coopération avec les partenaires sociaux et les parties prenantes, et prévoir des plans de diversification et des politiques actives du marché de l'emploi incluant un pan de formation et de renforcement des compétences (11 % des travailleurs souhaiteraient mais ne peuvent pas suivre une formation continue, en raison d'un manque de temps ou de contraintes financières^{xi}). Dans de nombreux cas, la gestion de la transition passe déjà par des mécanismes négociés avec des conventions collectives (en matière d'orientation professionnelle ou de formation, comme illustré dans de récents travaux de l'OCDE^{xii}). Il convient de promouvoir et de répliquer ces bonnes pratiques.

Garantir des emplois de qualité pour l'avenir.

10. Lorsque la numérisation rapide s'ajoute à la complexité des chaînes de valeur mondiales, l'externalisation s'accroît et les lieux de travail sont mis à mal. Pour preuve, la multiplication récente des formes atypiques d'emploi, générée entre autres par les plateformes en ligne proposant du travail à la demande à leurs membres. Comme l'a fait valoir l'OCDE, il convient de lutter contre l'utilisation excessive et abusive de formes de travail atypique en renforçant et en élargissant le droit du travail^{xiii}. L'OCDE souligne également l'importance de définir de manière adéquate le statut de travailleur dépendant, et de le faire appliquer, comme manière de maintenir et protéger les droits du travail. L'OCDE fait également ressortir l'effet induit par les mécanismes qui mènent à des arbitrages réglementaires, lesquels permettent de contourner les relations d'emploi et créent de la sorte de faux-indépendants, tout en favorisant certains dispositifs fiscaux^{xiv}. Il convient donc de recourir beaucoup plus à des mesures telles que les tests d'emploi et les inspections du travail. Il est essentiel aussi de s'attaquer de front aux barrières qui empêchent ces travailleurs de se syndiquer et d'entreprendre une négociation collective ou qui privent de droits ou de protection les travailleurs vulnérables qui sont à leur compte, en révisant le droit de la concurrence. Des initiatives transfrontalières telles que le « global deal » et des instruments comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, devraient être effectivement appliqués et testés dans le contexte des plateformes numériques. De manière plus générale, l'OCDE doit entériner le principe d'une Garantie universelle du travail, telle que réclamée par la Commission de l'OIT sur l'avenir du travail.

11. Autre défi à relever pour des emplois de qualité : l'augmentation des monopsones sur le marché du travail. Ici aussi il est particulièrement urgent de renforcer les institutions du marché du travail. De récents travaux de recherche confirment que certains marchés du travail sont bien loin d'être « compétitifs » en raison de la concentration croissante des entreprises qui donne aux employeurs la possibilité de fixer des salaires inférieurs à la productivité des travailleurs. Et même en l'absence de concentration des employeurs, nombres de marchés du travail seront favorables à l'employeur quand la mobilité du travail est nettement moins prononcée que ce que les économistes veulent nous faire croire et, de manière plus générale, du fait que les travailleurs ont un accès plutôt restreint au capital (tant financier que matériel). C'est pourquoi les minima salariaux, la négociation collective et les syndicats constituent une force indispensable pour contrebalancer le pouvoir des entreprises et rééquilibrer les positions de négociation, à la fois en termes de salaires, de productivité et de résultats sur le marché du travail.

Éliminer l'écart entre femmes et hommes

12. La transformation numérique s'appuie pour l'instant sur une fracture profonde entre hommes et femmes. Le secteur de la conception des logiciels ne compte par exemple que 15 % de femmes dans les pays du G20. Les femmes entrepreneurs reçoivent jusqu'à 23 % de moins de financement pour leurs entreprises que leurs homologues masculins^{xv}. Globalement, en moyenne les femmes continuent de gagner près de 24 % de moins. Cet écart salarial est intimement lié à la « ségrégation professionnelle » qui cantonne les femmes dans des emplois de piètre qualité et polarise les secteurs économiques masculins ou féminins. Même dans des catégories d'emploi similaires, les femmes sont non seulement moins bien payées, mais aussi plus

susceptibles d'être licenciées à cause d'une application laxiste ou imparfaite de la législation sur la protection de l'emploi. Les femmes sont en outre toujours pénalisées par les responsabilités familiales. Seulement 25 % des cadres ayant des enfants de moins de six ans sont des femmes. Les salaires minimums et la négociation collective sont des mécanismes qui permettent de réduire les écarts homme-femme, en particulier au sein des tranches de revenus faibles et moyens. De manière générale, les pays à fort taux de couverture des conventions collectives enregistrent généralement moins d'inégalités. De surcroît, la négociation collective constitue un instrument permettant de se centrer explicitement, entre autres aspects, sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, sur les différentiels de rémunération versés par les entreprises, sur une revalorisation salariale des emplois à prédominance féminine, et sur des évaluations neutres des catégories d'emplois et des grilles salariales.

Étendre la couverture des régimes de protection sociale.

13. Si les pertes d'emploi ou les changements de travail deviennent plus fréquents, il faudra à nos économies davantage, et non moins de protection sociale, afin que la productivité n'empiète pas sur la sécurité lorsque l'on fera face au changement structurel. Il nous faut combler les lacunes dans la couverture sociale et agir face aux dispositions sociales défailtantes ou inadéquates au regard des parcours professionnels morcelés et des formes d'emploi atypiques. Tous les travailleurs, indépendamment de leur relation d'emploi (y compris les indépendants), doivent bénéficier d'une couverture obligatoire de la protection sociale et de ses prestations. Les règles qui régissent les contributions et les droits doivent être adaptées aux travailleurs atypiques en vue de faciliter leur accès aux prestations sociales. Il faut un niveau de couverture adéquat pour préserver les conditions de vie, fournir un revenu de remplacement approprié et ainsi prévenir la pauvreté, tout en assurant la portabilité des droits^{xvi}. Permettre à l'ensemble de travailleurs d'accéder à une protection sociale améliorera le bien-être et le niveau de sécurité des ménages, augmentera puis stabilisera la demande intérieure et de ce fait renforcera l'économie, en particulier en temps de crise.

Le partage des gains de productivité

14. Le rapport de synthèse du projet *Vers le numérique* confirme le ralentissement de la productivité globale et la persistance de l'écart salaires/productivité^{xvii}. Il montre également que l'accès aux compétences ne se traduit plus, comme par le passé, par une revalorisation salariale – pointant ainsi du doigt un problème de surqualification. L'optimisation des programmes de formation ne bénéficie pas aux travailleurs en l'absence d'un cadre de négociation collective. Si l'on veut inverser ces tendances, il nous faut une réflexion novatrice sur le temps de travail qui tienne compte du numérique et qui permette une plus grande flexibilité pour s'acquitter des responsabilités familiales ou accéder à la formation. La productivité globale pourrait retrouver son dynamisme avec davantage de connectivité et des marchés plus concurrentiels. Les comités économiques et sociaux et les comités sectoriels incluant les partenaires sociaux ont prouvé leur efficacité pour inclure tous les pans de l'économie, y compris les PME.

Le changement organisationnel des lieux de travail

15. L'écosystème de la technologie numérique, fondé sur des flux de volumes importants de données et sur des systèmes homme/machine plus sophistiqués, a un effet transformateur sur le monde du travail. Les données sont collectées en temps réel à partir

d'applications, d'empreintes digitales, de systèmes portables ou de senseurs qui indiquent le lieu où se trouve le travailleur et mesurent son rythme de travail, ce qui mène souvent à un contrôle exacerbé et à plus de stress et de tension sur le lieu de travail. Il est essentiel de faire un meilleur usage du dialogue social et des droits à l'information et à la consultation au niveau de l'entreprise (par exemple dans le cadre des comités d'entreprise) en vue de préparer et de gérer ces nouveaux processus. Malheureusement, ce type de changements organisationnels ne sont pas au premier plan des analyses et des discussions à l'OCDE. Ils devraient l'être. En effet, des accords sur les technologies peuvent éviter l'intensification et la « surveillance exacerbée » au travail. Au contraire ils permettent d'atteindre plus d'autonomie, des tâches plus sophistiquées, un travail moins dangereux et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (y compris par une mobilité du travail bien gérée). Cette évolution doit être étayée par des évaluations d'impact des technologies sur le lieu de travail ainsi que sur la gouvernance responsable en matière de données (droit à la déconnexion, à l'oubli, à la portabilité des données personnelles et/ou des notations, et droit à être informé sur la collecte et le traitement des données personnelles).

La gouvernance de l'intelligence artificielle

16. Ce sont les principes démocratiques et les droits humains qui doivent gouverner la mise en œuvre et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). La RCM devrait entériner les premières recommandations de l'OCDE sur l'intelligence artificielle. C'est là un pas important vers l'élaboration de normes communes permettant l'interopérabilité et le déploiement de systèmes d'IA dignes de confiance. Il sera important de recueillir un ensemble d'éléments probants autour de l'IA et de son cycle de vie, mais aussi concernant son impact sur la croissance économique, sur le marché du travail et sur la société. Pour l'heure, le marché mondial de l'IA est concentré géographiquement aux États-Unis d'abord, puis en Chine, et il est alimenté par le capital privé ce qui est loin de garantir que les intérêts à long terme prendront le pas sur les considérations à court terme^{xviii}. Un autre défi sera d'éviter tout parti pris dans la conception de l'IA, souvent caractérisée par son opacité. L'IA doit être régie par des règles strictes sur la protection du facteur humain, de la détermination humaine, de la dignité humaine, de l'autonomie et de la vie privée des êtres humains (protection qui passe par l'anonymisation et le chiffrement des données). Il serait possible d'accroître la confiance en l'IA par une réglementation qui garantit et sécurise (par le biais de systèmes obligatoires de simulation et de validation mais aussi, ex-post, par des règles clairement établies en matière de responsabilité et de mécanismes d'audit), ainsi que d'un savoir-faire numérique plus amplement diffusé et utilisé au service de l'intérêt général.

17. L'IA se déploiera dans tous les secteurs et affectera l'ensemble des travailleurs, à tous les niveaux de compétences. D'après de récents travaux de recherche, elle fera disparaître 7 millions d'emplois au Royaume-Uni, tout en ayant le potentiel d'en créer davantage (7,2 millions)^{xix}. Néanmoins, même-si en termes d'emplois, l'effet de l'IA est susceptible d'être neutre, les déplacements entre secteurs seront très prononcés. Les processus d'innovation doivent contribuer à anticiper l'impact de l'IA sur l'emploi et les perspectives d'employabilité, alignés sur des normes industrielles qui garantissent la sécurité et la productivité des lieux de travail. Il suffit de constater les distorsions et discriminations, explicites et implicites, qui découlent des décisions de gestion fondées sur des algorithmes. Un exemple concret : une annonce d'emploi pour un poste de cadre

supérieur à haute rémunération, est diffusée 1816 fois à des hommes et seulement 311 fois à des femmes^{xx}. Les travailleurs doivent pouvoir exercer un « droit à l'explication » sur les mécanismes d'IA utilisés par leur direction et qui les affectent.

Résorber la fracture numérique

18. Une infrastructure numérique restreinte et de graves lacunes en matière de compétences demeurent les principaux obstacles à la réduction de la fracture numérique dans les pays en développement. Cette fracture concerne tout particulièrement les femmes et les filles, a fortiori dans les zones rurales. Par ailleurs, la coopération au développement peut contribuer à répartir les coûts et à renforcer les compétences. Les pays en développement pourraient également bénéficier des retombées technologiques et sauter certaines étapes de la conception industrielle. Mais pour obtenir un réel impact, ces pays doivent être parties prenantes et appliquer les mêmes normes technologiques, nécessitant en retour la mise en place d'un fonds de transition numérique mondial. Le financement doit être efficacement aligné sur l'Agenda 2030 sur la justice sociale, la connectivité (par ex. la nature abordable du haut débit) et la durabilité environnementale. Il est fondamental de tenir compte de cet élément lorsque l'on envisage le rôle et la responsabilité du secteur privé en matière de coopération au développement. Les pouvoirs publics doivent prendre l'initiative et (i) mobiliser les investissements publics en vue de combler les lacunes en infrastructures, (ii) garantir un internet abordable en faisant baisser les prix et (iii) contribuer à développer les compétences et la maîtrise du numérique.

19. Les disparités régionales au sein de la zone OCDE restent profondes, en dépit d'un début d'amélioration. Les revenus et les opportunités d'emplois restent concentrés dans les grandes villes et dans certaines régions. La transformation numérique exacerbe ces disparités. Les régions avec une plus grande proportion de travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur, une plus grande proportion d'emplois dans les services ou celles qui sont le plus urbanisées sont celles qui s'en sortent le mieux (c'est dans les grandes villes que l'on trouve le plus de nouvelles *start-up* et d'investissement en R&D)^{xxi}. C'est pourquoi la transition numérique doit également être une transition juste, comportant des mesures propices à une croissance inclusive qui s'attaque partout aux inégalités et à tous les niveaux, en s'appuyant éventuellement sur les bénéfices des nouvelles technologies. Par exemple, les outils numériques peuvent contribuer à l'efficacité énergétique, résoudre les problèmes d'accès, faciliter l'enseignement à distance, etc. Pour que cela soit effectivement le cas, des décisions d'investissement doivent cibler à la fois la croissance verte et la croissance numérique. La mise sur pied de pôles régionaux d'innovation peut elle aussi contribuer à cette fin.

III. DE NOUVELLES RÈGLES POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

20. Les nouveaux modèles d'entreprises relevant de l'économie numérique se révèlent plutôt épineux pour les gouvernements et les autorités chargées de la réglementation. En effet, la nature transfrontalière de ces entreprises, leur capacité à se déployer à grande échelle sans masse critique préalable et le fait de s'appuyer sur des actifs intangibles difficiles à mesurer et à apprécier créent de multiples complications pour les cadres normatifs existants. Les modèles commerciaux orientés sur les données

ont des effets perturbateurs sur la gouvernance des données, sur la responsabilité des entreprises et leur gouvernance interne, ainsi que sur la concurrence et la fiscalité.

Le contrôle démocratique des données

21. Les citoyens doivent être protégés contre les risques émanant des flux de données transfrontaliers non-réglementés, tout comme de leur stockage, mais aussi contre les pratiques de gouvernements autoritaires menaçant le droit au respect de la vie privée et de manière plus générale, leurs droits citoyens. L'utilisation et le stockage des données doivent être régis par des procédures démocratiques, incluant un contrôle parlementaire. Les données des citoyens doivent être protégées spécifiquement contre les risques numériques, c'est-à-dire qu'elles doivent être chiffrées et anonymisées de manière adéquate. En outre les citoyens doivent être informés des données recueillies les concernant (par exemple à partir de senseurs publics).

22. De récentes initiatives offrent aux citoyens une protection accrue de leurs données personnelles et de leur vie privée. Il convient d'assurer l'interopérabilité de ces nouvelles normes réglementaires entre différents pays, tout en renforçant le respect de la vie privée et ce dès leur conception. De nouveaux mécanismes sont nécessaires pour la divulgation obligatoire, le droit à la réparation et aux recours en matière de collecte et de réutilisation des données personnelles ou sensibles. Il faut également se doter de sauvegardes contre tout parti pris et toute discrimination en ligne. À l'avenir, l'OCDE se doit de poursuivre les travaux du Forum mondial sur la sécurité numérique et la prospérité, progresser dans la formulation de recommandations d'ensemble sur la gouvernance des données et aller plus loin dans l'approfondissement des types de données et des systèmes d'IA – en intégrant à ces aspects les perspectives des travailleurs.

23. L'objectif des politique d'accès aux bases de « données ouvertes » (*Open Data*) est de permettre aux citoyens, aux organisations de la société civile et aux entreprises d'accéder à l'information. Les e-services publics et l'administration publique axée sur les données contribuent à ce que les décisions soient prises en connaissance de cause. Ils jouent aussi un rôle précieux face aux préoccupations croissantes formulées contre les monopoles de données privées et les entraves à l'accès à l'information sous le prétexte de la confidentialité des données commerciales.

Améliorer la gouvernance des entreprises et les règles de la concurrence

24. Le TUAC a fait part de ses préoccupations concernant les « frontières mouvantes » de l'entreprise dans un contexte de libéralisation du commerce, de l'investissement et des finances, ainsi que les nombreuses opportunités d'arbitrage réglementaire créées dans une économie numérique transfrontalière axée sur les données^{xxii}. Alors que l'OCDE s'engage dans la deuxième phase de son initiative Going Digital, il est essentiel que les discussions se concentrent sur « l'avenir de l'entreprise ». Les entreprises numériques sont en effet en mesure d'absorber un volume colossal de parts de marché et de richesse. Elles parviennent pourtant à échapper aux principes de base de transparence et de responsabilité que l'on exige des entreprises traditionnelles.

25. L'OCDE doit adopter une approche beaucoup plus critique à l'égard des pratiques actuelles de gouvernance des entreprises du secteur du numérique. Le nombre de ces sociétés dites « Unicorn », c'est-à-dire d'anciennes start-ups qui sont valorisées à plus

d'un milliard de dollars US tout en restant privées, est passé de 39 en 2013 à 376 en 2018^{xxiii}. Ceci a un impact non négligeable sur la transparence, puisque les sociétés non-cotées ont nettement moins d'obligations en termes de publication des résultats et de responsabilité. La différenciation des droits de vote selon des catégories d'action (en vertu de laquelle certains initiés sont en mesure de conserver le contrôle d'une société sans la propriété économique correspondante) est monnaie courante dans le secteur du numérique. La composition des conseils d'administration y est souvent plus fermée qu'ailleurs, les managers détenant trois fois plus d'actions que la moyenne des grandes sociétés cotées. De ce fait, dans les sociétés hautement numérisées le recours à long terme et responsable à l'engagement des actionnaires est sensiblement inférieur à ce que l'on voit dans d'autres secteurs. Très souvent, l'actionnariat n'est accessible qu'à un cercle restreint fonds privés et à des gestionnaires de patrimoine triés sur le volet, ce qui alimente une nouvelle concentration de la richesse.

26. Les règles de la concurrence doivent être modifiées en vue de les adapter aux défis du numérique. La numérisation exacerbe encore les dangers d'un système de commerce et d'investissement international «déséquilibré, incomplet et dépassé» déjà dénoncé par le TUAC lors du MCM de l'année dernière^{xxiv}. Grâce à l'effet réseau, les plateformes en ligne bénéficient de rendements d'échelle supérieurs à ceux des entreprises ordinaires, alors que les entreprises numériques tendent à disparaître en partie à cause d'une stratégie agressive de fusions et d'acquisitions de leurs plus grands rivaux, et en partie à cause des difficultés qu'elles rencontrent à trouver un financement suffisant pour leur développement. La création de marchés oligopolistiques est une source d'inquiétude non seulement en termes de protection des consommateurs, mais aussi pour les travailleurs, lorsque cela aboutit à des monopsones sur le marché du travail comme évoqué plus haut. Lors de leur examen analytique des fusions et acquisitions, les autorités chargées de la concurrence appliquent des tests obsolètes et ne parviennent pas à évaluer l'impact de ces manœuvres sur le niveau et la qualité de l'emploi. En outre, les autorités chargées de la concurrence n'accordent que peu d'attention au rôle décisif que le droit du travail et la négociation collective doivent jouer pour contrebalancer ce pouvoir excessif des entreprises.

Le défi fiscal

27. L'OCDE a mis sur la table plusieurs propositions en vue de traiter du défi fiscal posé par le numérique et par la croissance des bénéfices engrangés par les actifs intangibles et les données. Ces propositions tendent à transférer l'imposition des bénéfices d'une entreprise multinationale du pays «de résidence» (pays où est enregistré le siège de l'entreprise multinationale) vers le pays de consommation (pays où sont situés les consommateurs et les usagers). Elles visent également à améliorer les règles internationales sur les prix de transferts en s'écartant du principe de «pleine concurrence» qui a montré ses limites, en faveur d'un système de formule par répartition s'appliquant à l'ensemble de la société multinationale ou à des méthodes d'imposition unitaire. L'OCDE propose aussi une taxe visant à prévenir l'érosion de l'assiette fiscale, initiative saluée puisqu'elle cherche à introduire un plancher fiscal pour contrer la concurrence fiscale.

28. Compte tenu des déséquilibres actuels des échanges commerciaux, ces propositions ne seraient pas sans conséquence sur la répartition des impôts entre pays à

excédent commercial et ceux à déficit commercial, ou encore entre ceux qui dépendent de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Cependant, l'enjeu ici n'est pas uniquement de procéder à « l'affectation des bénéfices » (déterminer de quelle manière les différents pays vont se *répartir le gâteau*), mais aussi de corriger la sous-imposition des échanges dans le numérique (comment *agrandir le gâteau*). La Commission européenne estime que le taux d'imposition effectif des entreprises du numérique est d'à peine 9,5 %, alors qu'il est de 23,2 % pour les modèles traditionnels.

29. À l'avenir, les règles fiscales révisées doivent se tourner résolument vers des méthodes dotées de formules de répartition et abandonner le principe de la pleine concurrence. Cela permettra de corriger la sous-imposition mais aussi de prévenir les multiples formes d'arbitrage réglementaire qui aboutissent à des structures de groupe complexes. Celles-ci amenuisent la responsabilité des entreprises non seulement en matière fiscale, mais aussi de manière plus générale, à l'égard des travailleurs et d'autres parties prenantes. Il est important également que toute proposition concernant l'imposition du numérique vise la simplicité. Ainsi, la proposition consistant à faire la distinction entre les différents types de biens intangibles et différents types de bénéfices (« *routine* » vs « *non-routine* ») risque de créer trop d'imprévisibilité et d'inciter à des manipulations comptables.

ⁱ OCDE (2018), Le cadre d'action pour les politiques de croissance inclusive, page 9 de la version anglaise. <http://www.oecd.org/fr/rcm/documents/C-MIN-2018-5-FR.pdf>

ⁱⁱ OCDE. La version française des Perspectives de l'emploi de novembre 2018 n'est pas encore disponible. Veuillez consulter la version anglaise, page 55, sur <http://www.oecd.org/els/oecd-employment-outlook-19991266.htm>

ⁱⁱⁱ OECD (2019) Under Pressure : The Struggling Middle Class, page 18 <http://www.oecd.org/social/governments-must-act-to-help-struggling-middle-class.htm>

^{iv} OCDE (2017), Perspectives de l'emploi, chapitre 4 : https://www.oecd-ilibrary.org/employment/perspectives-de-l-emploi-de-l-ocde_19991274

^v OCDE (2018), La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation, disponible en anglais : <http://www.oecd.org/employment/jobs-strategy/good-jobs-for-all-in-a-changing-world-of-work-9789264308817-en.htm> (page 146)

^{vi} OCDE, Évaluation économique intermédiaire, mars 2019, disponible en anglais : <http://www.oecd.org/eco/outlook/economic-outlook/>

^{vii} TUAC, Croissance et responsabilités pour aujourd'hui, des transitions justes dès demain. Déclaration 2018 de la Commission de liaison : https://tuac.org/wp-content/uploads/2018/12/OECD-NGO-2018_1_TUAC-DP_Fr_ONE.pdf

^{viii} OECD Employment Outlook 2019, <http://www.oecd.org/employment/outlook/>

^{ix} [https://cop24.gov.pl/fileadmin/user_upload/Solidarity_and_Just_Transition_Silesia_Declaration_2 .pdf](https://cop24.gov.pl/fileadmin/user_upload/Solidarity_and_Just_Transition_Silesia_Declaration_2.pdf)

^x Andrieu, E., et al. (2019), "Occupational transitions: The cost of moving to a "safe haven"", OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, No. 61, OCDE éditions, Paris, <https://doi.org/10.1787/6d3f9bff-en>

^{xi} OECD (2019), Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems, Getting Skills Right, OCDE éditions, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264311756-en>

^{xii} OECD (2019), Getting Skills Right: Making adult learning work in social partnership www.oecd.org/employment/emp/adult-learning-work-in-social-partnership-2019.pdf

^{xiii} OECD (2019) Policy Responses to New Forms of Work https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/policy-responses-to-new-forms-of-work_0763f1b7-en

^{xiv} OECD Employment Outlook 2019, <http://www.oecd.org/employment/outlook/>.

^{xv} <http://www.oecd.org/going-digital/bridging-the-digital-gender-divide-key-messages.pdf>

^{xvi} Voir la "Déclaration du L20 à l'occasion de la réunion des ministres du travail et de l'emploi des États du G20", Bad Neuenahr (Allemagne), 18 et 19 mai 2017 : https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2017_l20_declaration_lemm_fr.pdf

-
- ^{xvii} OCDE (2019), Going Digital: Shaping Policies, Improving Lives (Vers le numérique : forger des politiques au service de vies meilleures) OCDE éditions, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264312012-en>
- ^{xviii} Les start-ups spécialisées dans l'intelligence artificielle ont bénéficié de près de 12 % des investissements de capital privé à l'échelon mondial au cours du premier semestre de 2018, alors qu'elles n'avaient attiré que 3 % des investissements en 2011. OCDE (2018), "Private Equity Investment in Artificial Intelligence", OECD Going Digital Policy Note, OCDE, Paris, www.oecd.org/going-digital/ai/private-equity-investment-in-artificial-intelligence.pdf
- ^{xix} Santé (+22 %), services professionnels, scientifiques et techniques (+16 %) et éducation (+6 %) sont les secteurs qui connaîtront le plus grand redéploiement : <https://www.pwc.co.uk/press-room/press-releases/AI-will-create-as-many-jobs-as-it-displaces-by-boosting-economic-growth.html>
- ^{xx} <https://www.technologyreview.com/s/539021/probing-the-dark-side-of-googles-ad-targeting-system/>
- ^{xxi} Job Creation and Local Economic Development 2018, https://read.oecd-ilibrary.org/employment/job-creation-and-local-economic-development-2018_9789264305342-en#page1
- ^{xxii} TUAC Liaison Committee with the OECD tackles the Future of Work, the Future of the Firm. 14 December 2017 <https://tuac.org/news/tuac-liaison-committee-oecd-tackles-future-work-future-firm/>
- ^{xxiii} On entend généralement par société licorne une start-up privée valorisée à un milliard de dollars US ou plus.
- ^{xxiv} OECD Week 2018: Trade unions call for a bold policy response to improve multilateralism 23 May 2018 <https://tuac.org/news/oecd-week-2018-trade-unions-call-for-a-bold-policy-response-to-improve-multilateralism/>